

ACTION CITOYENNE ET SOLIDAIRE

Contes et Légendes de Saint-Cyr L'École

Toute contrée, notre ville n'y échappe pas, possède ses propres fables forgées au fil des années. Hypocrites, burlesques, manipulatrices ou simplement trompeuses, elle partagent toutes une grande vertu pédagogique : mettre en lumière une face cachée de l'histoire locale.

Fable du jour, " L'affichage associatif ne subit pas d'entrave "

Cette célèbre fable locale a vu le jour courant 2003 quand, sous couvert de rénovation, le nombre de panneaux d'affichage associatif est passé de 17 à 6 et que l'utilisation directe en a été rendue impossible par la simple installation d'un vitrage et d'un verrou. Précautions prises officiellement pour protéger les affiches des intempéries et arrachages sauvages.

Afin de faire bonne figure et de calmer le mécontentement, un arrêté pris par le Maire instaurait une procédure censée garantir un affichage sous 2 jours des affiches remises en Mairie le Mardi. De ce fait, il était devenu impossible d'afficher librement et toutes les informations devenaient « contrôlables » dans cette bonne ville de Saint Cyr.

Cette mesure ressentie comme une entrave à la liberté d'expression par un grand nombre de nos concitoyens a même fait l'objet d'une mise au point lors du Conseil Municipal de décembre 2003. Interpellée par les élus d'opposition, la première adjointe définira la position municipale avec les mots suivants : « **les changements des panneaux ont été faits dans un souci de propreté, et non dans le but de restreindre la liberté d'expression ... La Ville fera en sorte que cette procédure soit respectée et qu'elle convienne à tous** »

Quelques mois après, qu'en est-il ???

- Le mardi **6 octobre** 2004, notre association dépose six affiches traitant des impôts locaux, sujet objet d'une des meilleures fables de la ville connue sous le nom de « les impôts locaux n'augmentent pas »

En toute théorie cette communication aurait dû être portée à la connaissance du public le jeudi 8 octobre. Bien sûr, le texte et même l'idée que soient expliquées quelques vérités déplaît. L'affichage ne sera donc pas fait.

- Le **8 novembre**, nous demanderons donc par courrier que la Loi soit respectée et que notre texte soit affiché sans délai.

- Le **18 novembre**, l'affichage est enfin fait. Les documents n'étaient pas égarés.

Bizarrement, cet affichage sera doublé d'un texte émanant de l'**UPSC**, association bien connue pour son soutien indéfectible à la majorité municipale, expliquant que la gestion municipale est la meilleure que notre ville ait connue depuis longtemps. Toute coïncidence étant écartée, chacun jugera de l'élégance du procédé inédit à ce jour.

Par cet affichage tardif, la manipulation et la rétention de l'information sont élevées au rang de règles municipales. En fait, **il aura simplement fallu 6 semaines au lieu de 2 jours pour que la Loi soit respectée dans notre ville,**

La performance est notable.

Encore une fois un discours officiel trompeur : pourquoi entraver l'information des Saint-Cyriens ?

Que cela plaise ou pas,

La Loi fait obligation à toute municipalité de permettre un affichage associatif libre et sans entrave de quelque nature qu'elle soit

Que la fierté du Maire en souffre ou pas,

Beaucoup de Saint-Cyriens ne partagent pas la pensée unique que le magazine municipal distille. Nos concitoyens ont connu d'autres équipes municipales et le rapport ne plaide pas en faveur des méthodes actuelles.

une bien mauvaise fable jouée aux Saint-Cyriens...